

**« Le gouvernement du Québec renonce à encaisser des dizaines de millions \$ sur la vente d'essence et crée une injustice flagrante »
Sonia Marcotte**

Montréal, le 2 décembre 2014 « En permettant aux importateurs de 10 millions de litres d'hydrocarbures et moins d'échapper à la taxe carbone, le gouvernement prive le trésor public de dizaines de millions \$ et déstabilise financièrement les entreprises de distribution de produits pétroliers et les détaillants d'essence qui en subiront les contrecoups », a déclaré Sonia Marcotte, présidente-directrice générale de l'Association québécoise des indépendants du pétrole (AQUIP).

Les distributeurs indépendants du pétrole acceptent d'être soumis aux exigences de la bourse du carbone; ils refusent toutefois que le gouvernement exclue un groupe d'entreprises qui auront ainsi la possibilité de les concurrencer injustement. « Le gouvernement érige en système la concurrence déloyale en permettant aux entreprises qui importent moins de 10 millions de litres de produits pétroliers de ne pas payer la taxe carbone. » a soutenu madame Marcotte. Il s'agit d'une mesure qui, en outre, favorise les distributeurs de produits pétroliers d'Ontario, aux dépens de ceux du Québec.

Au surplus, cette mesure injuste provoquera, pour le gouvernement du Québec, une perte de revenus additionnelle en déplaçant vers l'Ontario les achats de pétrole des grandes flottes de camions. « Alors que le gouvernement cherche à augmenter ses revenus, on comprend mal qu'il se prive de dizaines de millions \$ en permettant à une catégorie d'entreprises pétrolières d'échapper aux exigences de la bourse du carbone », a conclu madame Marcotte.

-30-

Source : Association québécoise des indépendants du pétrole
Renseignements : Sonia Marcotte 514-355-9600